

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20121214-2012_A200-DE
Date de télétransmission : 19/12/2012
Date de réception préfecture : 19/12/2012



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



communauté du
PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2012

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_A200

OBJET : Finances - Avance de trésorerie 2013 à la SPLA Pays d'Aix Territoires dans le cadre de la concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC Bertoire à Lambesc

Le 14 décembre 2012, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 7 décembre 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - AMAROUCHE Annie - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean-Pierre - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BAUTZMANN Marcel - BELLUCCI Angélique - BENNOUR Dahbia - BENON Charlotte - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Eric - CIOT Jean-David - CONTE Marie-Ange - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAVENNE Chantal - DECARA Yannick - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - FERAUD Jean-Claude - FERAUD Pierre - FILIPPI Claude - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUINDE André - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LAGIER Robert - LECLERC Jean-François - LICCIA Marcel - LONG Danielle - LOUIT Christian - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MAURICE Jany - MERGER Reine - MERSALI Malik - MICHEL Claude - MOHAMMEDI Amaria - MOINE Anne - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - NICOLAOU Jean-Claude - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PELLENC Roger - PERRIN Jean-Marc - PERRIN Jean-Claude - PIERRON Liliane - PIN Jacky - POITOU Frédéric - RENAUDIN Michel - RIVET-JOLIN Catherine - RIVORY Olivia - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SLISSA Monique - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TERME Françoise - TRINQUIER Noëlle - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIELLE Robert

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : DEVESA Brigitte suppléée par SKRIVAN Fleur - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MICHEL Marie-Claude suppléée par MENGEAUD Julien - POTIE François suppléé par MAS Jean-Louis - VALETA Marie-José suppléée par HAMY François

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à JOUVE Mireille - AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique - BERNARD Christine donne pouvoir à PAOLI Stéphane - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël - BRAMI Héliot donne pouvoir à SUSINI Jules - BRUNET Danièle donne pouvoir à BENON Charlotte - CHORRO Jean donne pouvoir à LOUIT Christian - DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges - DESCLOUX Odette donne pouvoir à MORBELLI Pascale - DI CARO Sylvaine donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - DILLINGER Laurent donne pouvoir à GARÇON Jacques - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine donne pouvoir à CHARRIN Philippe - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à BARBAT-BLANC Odile - FOUQUET Robert donne pouvoir à TERME Françoise - GARNIER Eliane donne pouvoir à GARCIA Daniel - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - JONES Michèle donne pouvoir à MERGER Reine - LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à PIERRON Liliane - LEGIER Michel donne pouvoir à MARTIN Régis - MARTIN Richard donne pouvoir à ORCIER Annie - MATAS Henri donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - MAURET Jacques donne pouvoir à JAUME Emmanuelle - MUSSET Alain donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre - NELIAS Mireille donne pouvoir à PATOT Gérard - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à BENNOUR Dahbia - PIZOT Roger donne pouvoir à CURINIER Erick - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à AREZKI Alain - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à RENAUDIN Michel - SILVESTRE Catherine donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - TONIN Victor donne pouvoir à TAULAN Francis

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CASSAN René - DE PERETTI François-Xavier - DEVAUX Pierre - GOURNES Jean-Pascal - GUEZ Daniel - MEDVEDOWSKY Alexandre - QUARANTA Alain - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques

Secrétaire de séance : Yannick DECARA

Monsieur Régis MARTIN donne lecture du rapport ci-joint.

02_1_14

CONSEIL DU 14 DECEMBRE 2012

Rapporteur : Régis MARTIN

Thématique : Ressources /Finances

Objet : Avance de trésorerie 2013 à la SPLA Pays d'Aix Territoires dans le cadre de la concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC Bertoire à Lambesc.

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC d'extension de la zone d'activités du plateau de Bertoire à Lambesc, la SPLA Pays d'Aix Territoires sollicite la Communauté pour l'octroi d'une avance de trésorerie remboursable de 2 300 000 € sur l'exercice 2013.

En effet, conformément à l'article 28.7 du contrat de concession, le concessionnaire peut solliciter le versement d'une avance renouvelable, dans les conditions définies par l'article L.1523-2 du Code général des collectivités territoriales.

Exposé des motifs :

Par délibération n°2011_B010 du 21 janvier 2011, la Communauté du Pays d'Aix a approuvé le contrat de concession relatif à l'aménagement de la ZAC d'extension du plateau de Bertoire à Lambesc, concédé à la SPLA Pays d'Aix Territoires.

Par courrier en date du 25 octobre 2012, la SPLA Pays d'Aix Territoires a transmis à la CPA un bilan prévisionnel actualisé, faisant apparaître les moyens financiers à mobiliser pour lancer les travaux d'aménagement. Ainsi, en s'appuyant sur les dispositions de l'article 28.7 du contrat de concession, la SPLA Pays d'Aix Territoires sollicite auprès de la Communauté une avance de trésorerie pour l'année 2013, d'un montant de 2 300 000€, remboursable avant le 31 décembre 2013, conformément au bilan prévisionnel global de la concession d'aménagement.

En effet, selon les termes de l'article L.1523-2 du Code général des collectivités territoriales, « le concédant peut consentir des avances justifiées par un besoin de trésorerie temporaire de l'opération ; [...] ces avances font l'objet d'une convention approuvée par l'organe délibérant du concédant et précisant leur montant, leur durée, l'échéancier de leur remboursement ainsi que leur rémunération éventuelle. »

La convention d'avance de trésorerie entre la Communauté du Pays d'Aix et la SPLA Pays d'Aix Territoires est jointe en annexe à ce rapport.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1523-2;

VU la délibération n°2011_B010 du Bureau Communautaire du 21 janvier 2011 portant sur l'approbation de la concession d'aménagement relative à la réalisation de la ZAC d'extension de la zone d'activités du plateau de Bertoire à Lambesc avec la SPLA Pays d'Aix Territoires ;

VU le courrier de sollicitation en date du 25 octobre 2012 du Directeur de la SPLA Pays d'Aix Territoires accompagné du bilan prévisionnel actualisé de l'opération ;

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 13 novembre 2012,

VU l'avis du Bureau communautaire du 29 novembre 2012 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'octroi d'une avance de trésorerie à la SPLA Pays d'Aix Territoires d'un montant de 2 300 000 euros sur l'exercice 2013 remboursable au 31 décembre 2013 dans le cadre de la concession d'aménagement relative à la réalisation de la ZAC d'extension de la zone d'activités du plateau de Bertoire à Lambesc ;

- **APPROUVER** les termes de la Convention d'avance de trésorerie entre la CPA et la SPLA Pays d'Aix territoires ;
- **AUTORISER** Madame le Président à signer la convention avec la SPLA Pays d'Aix Territoires et ainsi que tout document afférent à ce dossier ;
- **CHARGER** Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté du Pays d'Aix d'opérer les mouvements financiers et comptables correspondants.

CONCESSION D'AMENAGEMENT POUR LA REALISATION DE LA ZAC D'EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITES DU PLATEAU DE BERTOIRE A LAMBESC

Convention d'avance de trésorerie pour 2013 Entre la Communauté du Pays d'Aix et la SPLA Pays d'Aix Territoires

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Communauté du Pays d'Aix, représentée par Maryse JOISSAINS MASINI, Présidente, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire du 14 décembre 2012,

Désignée ci-après par la Communauté

D'une part,

ET

La Société Publique Locale d'Aménagement Pays d'Aix Territoires, Société Anonyme à conseil d'administration, au capital de 500 000 euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aix-en-Provence sous le n° 520 668 443, dont le siège social est à Aix en Provence au 2 rue Lapierre, représentée par Monsieur Gérard BRAMOULLÉ en vertu de sa qualité de Président du conseil d'administration et Directeur Général.

Désignée ci-après par la SPLA Pays d'Aix Territoires

D'autre part,

ARTICLE 1 : Il est préalablement exposé ce qui suit

La Communauté a confié à la SPLA Pays d'Aix Territoires, dans le cadre d'une concession d'aménagement, la réalisation de la ZAC d'extension de la zone d'activités du plateau de Bertoire à Lambesc.

A ce titre, le concessionnaire assure la maîtrise d'ouvrage des travaux et équipements prévus dans la concession ainsi que la réalisation d'études nécessaires à leur exécution.

ARTICLE 2 : Avance consentie par la Communauté du Pays d'Aix à la SPLA

Pour permettre à la SPLA Pays d'Aix Territoires de poursuivre sa mission et de faire face aux dépenses à venir, et dans l'attente des recettes définitives provenant de la revente des terrains et immeubles, la Communauté du Pays d'Aix lui consent une avance de trésorerie sur l'exercice 2013.

Cette avance de trésorerie s'élève à 2 300 000 euros conformément au bilan prévisionnel global de la concession d'aménagement joint dans le courrier de demande du 25 octobre 2012.

Cette avance de trésorerie 2013 consentie par la CPA devra être remboursée par la SPLA Pays d'Aix Territoires au plus tard le 31 décembre 2013.

ARTICLE 3 : Conditions financières particulières

Au cas où l'opération concernée se trouve temporairement en situation excédentaire de trésorerie sur l'année 2013, la SPLA Pays d'Aix Territoires valorisera les produits générés par cet excédent sur l'index TAM afin de les imputer sur les produits financiers de l'opération.

ARTICLE 4 : Remboursement anticipé en cours d'année

Le cas échéant et à la demande de la Communauté du Pays d'Aix, la SPLA Pays d'Aix Territoires devra procéder au remboursement anticipé de cette avance.

Fait à Aix-en-Provence

Le

*La Présidente de la
Communauté du Pays D'Aix*

*Le Président Directeur Général
de la SPLA Pays d'Aix Territoires*

Maryse JOISSAINS MASINI

Gérard BRAMOULLÉ

CRAC Bertoire CA oct. 2012.xls

ZAC BERTOIRE

Titulaire	Bilan		Résultat 2011		2012	2013	2014	2015	2016/2018	Bilan	
	Actif	Passif	Net	Brut						Nouveaux	Ecarts
RESULTAT D'EXERCICE	617		-17 429		-348 901	-1 220 644	592 885	285 385	939 159	228 394	227 767
DEPENSES	7 856 125		56 928		1 037 221	2 168 354	1 246 855	611 365	1 745 691	6 858 356	-227 767
ETUDES											
ACQUISITIONS ET FRAIS LIES											
TRAVAUX	420 359		30 600		342 616	48 242	5 000	5 000	30 000	430 858	0
PRELONAIRES	5 742 442		24 216		574 244	2 609 855	1 148 488	502 464	1 493 532	5 759 183	16 741
FRAIS DIVERS	277 924		1 713		57 629	54 855	39 645	56 284	44 785	277 924	0
PARTICIPATION AUX EQUIPEMENTS PUBLICS	20 000				3 000	3 000	3 000	3 000	6 287	20 000	0
CHARGES FINANCIERES	244 889		391							0	0
REMUNERATIONS	350 000		0		44 432		50 732	44 117	170 487	350 000	0
Rétributions forfaitaires	305 050				38 132		38 132	38 132	152 532	305 050	0
Rémunérations variables	44 940				2 100		12 600	5 985	17 955	44 940	0
Régimes TVA											
REVENUS	7 065 740		39 580		668 740	939 250	1 839 250	894 750	2 684 250	7 066 740	0
CESSIONS TERRAINS ET ANNEELES	6 428 000				308 000	950 000	1 800 000	825 000	2 565 000	6 428 000	0
PARTICIPATIONS	646 740		39 580		368 740	39 250	39 250	39 250	119 250	646 740	0
Participations cotées											
Participations autres	646 740		39 580		368 740	39 250	39 250	39 250	119 250	646 740	0
SUBVENTIONS											
AUTRES PRODUITS											
PRODUITS FINANCIERS											
RESCOUSSEMENTS PREFINANCEMENTS											
Reprise TVA											
FINANCEMENT											
AMORTISSEMENTS					2 300 000	0	-1 100 000	-300 000	-900 000	0	0
EMPRUNTS (REMBOURSEMENT)					0	2 300 000	2 300 000	1 200 000	1 400 000	7 200 000	7 200 000
AVANCES (REMBOURSEMENT)											
TRESORERIE (SORTIES)						2 300 000	2 300 000	1 200 000	1 400 000	7 200 000	7 200 000
MOBILISATIONS											
EMPRUNTS (ENCASSEMENTS)					2 300 000	2 300 000	1 200 000	900 000	500 000	7 200 000	7 200 000
AVANCES (ENCASSEMENTS)					2 300 000	2 300 000	1 200 000	900 000	500 000	7 200 000	7 200 000
TRESORERIE (ENTREES)											
Recettes TIC (clients)	8 325 060		39 500		727 540	1 116 150	2 152 550	1 062 330	3 185 990	8 325 060	0
Reprises J.T.C. (Financements)	6 234 485		66 000		1 200 300	2 575 122	1 487 387	722 545	2 653 713	8 109 956	0
TVA					0	0	0	0	-13 321	0	0
TRESORERIE PROBLE			-28 500		1 808 250	-1 458 972	-388 757	39 785	248 598	228 385	0
TRESORERIE CUMUL			-28 500		1 789 751	339 259	-57 988	-18 219	228 385	228 385	0

ZAC BERTOIRE LCOB

CPA septembre 2012v2

Aix en Provence, le 25 Octobre 2012

Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix
Monsieur Paul SERRE
Directeur Général des Services
CS 40868
13 626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

OBJET: ZAC BERTOIRE LAMBESC
Avance de trésorerie

DL (DL) n°1094-2012



2012105PLR1094

Monsieur le Directeur Général,

Dans le cadre de la concession d'aménagement de la ZAC Bertoire, suite au démarrage des travaux de construction de la phase 1, nous sollicitons auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, le renouvellement de l'avance de trésorerie de 2.300.000 € pour couvrir les dépenses correspondantes.

En effet, notre plan de trésorerie fait ressortir un besoin de 2.300.000 € pour l'année 2013, comme indiqué dans le CRAC approuvé ci-joint.

Nous vous remercions par avance de votre diligence.

Restant à votre entière disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Directeur



Jean-Louis VINCENT

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 OCTOBRE 2012

3. Communauté du Pays d'Aix : nouvelle présentation des CRACS

- 3.1. Aix-en-Provence : L'Enfant
- 3.2. Lambesc : la Bertoire
- 3.3. Trets : La Burlière

Monsieur BRAMOULLÉ demande à Monsieur COLOMBERO de présenter cette question.

Monsieur COLOMBERO rappelle que le 20 avril 2012 et le 6 juin 2012, les CRAC des opérations concédées par la Communauté du pays d'Aix à la SPLA Pays d'Aix Territoires ont été présentés et approuvés.

Par la suite, ces bilans financiers ont été transmis à la CPA pour validation par l'Assemblée délibérante.

Le travail commun entre nos services et ceux de notre concédant ont conduit à de légers ajustements notamment en matière de gestion de la TVA.

Aussi, pour que l'ensemble des validations soit en phase, les documents mis à l'approbation de la CPA sont également proposés au Conseil d'Administration.

Bien sûr, aucun changement de fond n'est intervenu depuis les séances du mois d'avril et de juin.

❖ L'Enfant :

Prise en compte du montant des travaux correspondant au dossier de réalisation modificatif et au nouveau programme des équipements publics validé par la CPA le 12 juillet 2012.

❖ Bertoire :

Correction d'une erreur matérielle sur le montant global de la participation de la CPA à l'opération : 646 740 € au lieu de 646 124 €.

Report début 2012 d'une partie de la participation facturée en 2011 mais perçue effectivement en 2012 (40 000 €)

❖ Pour les trois bilans :

Prise en compte de la gestion de la TVA.

Le Conseil approuve les corrections présentées qui n'influent pas sur les résultats d'exploitation présentés précédemment.

Extrait certifié conforme
au procès verbal du Conseil
d'Administration de la SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES

Le Directeur
Jean-Louis VINCENT

CRAC Bertoire CA oct 2012.xls

ZAC BERTOIRE

Le Directeur
Jean-Louis VINCENT

Intitulé	Bilan		2012	2013	2014	2015	2016/2018	Bilan	
	Réalisé 2011	Approuvé						Nouveau	Ecart
RESULTAT D'EXPLOITATION		617							
DEPENSES	-17 420		-348 981	-1 220 644	592 885	283 385	939 159	228 384	227 767
ETUDES	56 920		1 017 721	2 160 394	1 246 865	611 365	1 745 091	6 838 356	-227 767
ACQUISITIONS ET FRAIS LIES									
TRAVAUX	430 858		342 616	48 242	5 000	5 000	30 000	0	0
HONORAIRES	5 742 442		574 244	2 009 855	1 148 488	502 464	1 493 532	430 858	0
FRAIS DIVERS	277 924		57 629	54 865	39 645	56 784	44 785	5 759 183	16 741
PARTICIPATION AUX EQUIPEMENTS PUBLICS	20 000		3 000	3 000	3 000	3 000	6 287	277 924	0
CHARGES FINANCIERES								20 000	0
REMUNERATIONS	244 899		391					0	0
Rémunérations forfaitaires	350 000		0	44 432	50 732	44 117	170 487	391	0
Rémunérations variables	305 060		38 132	38 132	38 132	38 132	152 532	350 000	0
Reprise TVA	44 940		2 100	6 300	12 600	5 985	17 955	305 060	0
RECETTES								44 940	0
CESSIONS TERRAINS ET IMMEUBLES	7 066 740		668 740	939 750	1 839 750	894 750	2 684 250	7 066 740	0
PARTICIPATIONS	6 420 000		300 000	900 000	1 800 000	855 000	2 565 000	6 420 000	0
Participations concédant	646 740		368 740	39 750	39 750	39 750	119 250	646 740	0
Participations autres	645 740		368 740	39 750	39 750	39 750	119 250	646 740	0
SUBVENTIONS									0
AUTRES PRODUITS									0
PRODUITS FINANCIERS									0
REMBOURSEMENTS PREFINANCEMENTS									0
Reprise TVA									0
FINANCEMENT									
AMORTISSEMENTS			0	0	-1 100 000	-300 000	-900 000	0	0
EMPRUNTS (REMBOURSEMENT)	0		0	2 300 000	2 300 000	1 200 000	1 400 000	7 200 000	7 200 000
AVANCES (REMBOURSEMENT)									
TRESORERIE (SORTIES)				2 300 000	2 300 000	1 200 000	1 400 000	7 200 000	7 200 000
MOBILISATIONS									0
EMPRUNTS (ENCAISSEMENTS)	0		0	2 300 000	1 200 000	900 000	500 000	7 200 000	7 200 000
AVANCES (ENCAISSEMENTS)									0
TRESORERIE (ENTREES)				2 300 000	1 200 000	900 000	500 000	7 200 000	7 200 000
Recettes TTC (clients)	8 325 060		727 546	1 116 150	2 192 550	1 062 330	3 186 990	8 325 060	0
Dépenses TTC (Fournisseurs)	8 334 483		1 209 309	2 575 122	1 481 307	722 545	2 053 713	8 109 996	0
TVA	0		0	0	0	0	-13 321	-13 321	0
TRESORERIE PERIODE	-9 423		1 818 231	-1 458 972	-388 757	39 785	246 598	228 385	
TRESORERIE CUMUL	0		1 789 731	330 759	-57 998	-18 213	228 385		

Aix en Provence, le 25 Octobre 2012

Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix
Monsieur Paul SERRE
Directeur Général des Services
CS 40868
13 626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

OBJET : ZAC BERTOIRE LAMBESC
Avance de trésorerie :

DL (DL) n°1094-2012



2012105PLA1094

Monsieur le Directeur Général,

Dans le cadre de la concession d'aménagement de la ZAC Bertoire, suite au démarrage des travaux de construction de la phase 1, nous sollicitons auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, le renouvellement de l'avance de trésorerie de 2.300.000 € pour couvrir les dépenses correspondantes.

En effet, notre plan de trésorerie fait ressortir un besoin de 2.300.000 € pour l'année 2013, comme indiqué dans le CRAC approuvé ci-joint.

Nous vous remercions par avance de votre diligence.

Restant à votre entière disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Directeur



Jean-Louis VINCENT

1

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 OCTOBRE 2012

3. Communauté du Pays d'Aix : nouvelle présentation des CRACS

- 3.1. Aix-en-Provence : L'Enfant
- 3.2. Lambesc : la Bertoire
- 3.3. Trets : La Burlière

Monsieur BRAMOULLÉ demande à Monsieur COLOMBERO de présenter cette question.

Monsieur COLOMBERO rappelle que le 20 avril 2012 et le 6 juin 2012, les CRAC des opérations concédées par la Communauté du pays d'Aix à la SPLA Pays d'Aix Territoires ont été présentés et approuvés.

Par la suite, ces bilans financiers ont été transmis à la CPA pour validation par l'Assemblée délibérante.

Le travail commun entre nos services et ceux de notre concédant ont conduit à de légers ajustements notamment en matière de gestion de la TVA.

Aussi, pour que l'ensemble des validations soit en phase, les documents mis à l'approbation de la CPA sont également proposés au Conseil d'Administration.

Bien sûr, aucun changement de fond n'est intervenu depuis les séances du mois d'avril et de juin.

❖ L'Enfant :

Prise en compte du montant des travaux correspondant au dossier de réalisation modificatif et au nouveau programme des équipements publics validé par la CPA le 12 juillet 2012.

❖ Bertoire :

Correction d'une erreur matérielle sur le montant global de la participation de la CPA à l'opération : 646 740 € au lieu de 646 124 €.

Report début 2012 d'une partie de la participation facturée en 2011 mais perçue effectivement en 2012 (40 000 €)

❖ Pour les trois bilans :

Prise en compte de la gestion de la TVA.

Le Conseil approuve les corrections présentées qui n'influent pas sur les résultats d'exploitation présentés précédemment.

Extrait certifié conforme
au procès verbal du Conseil
d'Administration de la SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES

Le Directeur
Jean-Louis VINCENT

CRAC Bertoire CA oct 2012.xls

ZAC BERTOIRE

Le Directeur
Pat-Louis VINCENT

Intitulé	Bilan		2012	2013	2014	2015	2016/2018	Bilan	
	Réalisé 2011	Approuvé						Nouveau	Ecart
RESULTAT D'EXPLOITATION		617							
DEPENSES	-17 420		-348 981	-1 220 644	592 885	283 385	939 159	228 384	227 767
ETUDES	56 920		1 017 721	2 160 394	1 246 855	611 365	1 745 091	6 838 356	-227 767
ACQUISITIONS ET FRAIS LIES									
TRAVAUX	430 858		342 616	48 242	5 000	5 000	30 000	0	0
HONORAIRES	5 742 442		574 244	2 009 855	1 148 488	502 464	1 493 532	430 858	0
FRAIS DIVERS	277 924		57 629	54 865	39 645	56 784	44 785	5 759 183	16 741
PARTICIPATION AUX EQUIPEMENTS PUBLICS	20 000		3 000	3 000	3 000	3 000	6 287	20 000	0
CHARGES FINANCIERES	244 899								
REMUNERATIONS	350 000		40 232	44 432	50 732	44 117	170 487	391	-244 508
Rémunérations forfaitaires	305 060		38 132	38 132	38 132	38 132	152 532	350 000	0
Rémunérations variables	44 940		2 100	6 300	12 600	5 985	17 955	305 060	0
Reprise TVA								44 940	0
RECETTES	7 066 740		668 740	939 750	1 839 750	894 750	2 684 250	7 066 740	0
CESSIONS TERRAINS ET IMMEUBLES	6 420 000		300 000	900 000	1 800 000	855 000	2 565 000	6 420 000	0
PARTICIPATIONS	646 740		368 740	39 750	39 750	39 750	119 250	646 740	0
Participations concédant									
Participations autres	646 740		368 740	39 750	39 750	39 750	119 250	646 740	0
SUBVENTIONS									
AUTRES PRODUITS									
PRODUITS FINANCIERS									
REMBOURSEMENTS- PREFINANCEMENTS									
Reprise TVA									
FINANCEMENT									
AMORTISSEMENTS	0		2 300 000	0	-1 100 000	-300 000	-900 000	0	0
EMPRUNTS (REMBOURSEMENT)	0		0	2 300 000	2 300 000	1 200 000	1 400 000	7 200 000	7 200 000
AVANCES (REMBOURSEMENT)									
TRESORERIE (SORTIES)				2 300 000	2 300 000	1 200 000	1 400 000	7 200 000	7 200 000
MOBILISATIONS	0								
EMPRUNTS (ENCAISSEMENTS)				2 300 000	2 300 000	900 000	500 000	7 200 000	7 200 000
AVANCES (ENCAISSEMENTS)									
TRESORERIE (ENTREES)				2 300 000	2 300 000	900 000	500 000	7 200 000	7 200 000
Recettes TTC (clients)	8 325 060		727 540	1 116 150	2 192 550	1 062 330	3 186 990	8 325 060	0
Dépenses TTC (Fournisseurs)	8 334 483		1 209 309	2 575 122	1 481 307	722 545	2 053 713	8 109 996	0
TVA	0		0	0	0	0	-13 321	-13 321	0
TRESORERIE PERIODE	-9 423		1 818 231	-1 458 972	-388 757	39 785	246 598	228 385	0
TRESORERIE CUMUL	0		1 789 731	330 759	-57 998	-18 213	228 385	228 385	0

ZAC BERTOIRE LC06

CPA septembre 2012v2

OBJET : Finances - Avance de trésorerie 2013 à la SPLA Pays d'Aix Territoires dans le cadre de la concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC Bertoire à Lambesc

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	135
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	135
Majorité absolue	68
Pour	135
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS-MASINI



19 DEC. 2012